Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260219-2026021912CRSUP-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du treize février avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	P	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	P
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Marie-Pierre PATIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260219-2026021912CRSUP-DE

Délibération n° 2026.02.19.12
Création - suppression de poste

Madame la Maire rappelle la délibération du 11.12.2025 adoptant le tableau des effectifs.
Ce tableau des effectifs fait état :

D'un adjoint technique au 9e échelon Titulaire Temps Complet en Emploi permanent
D'un adjoint d'animation au 4e échelon Non Titulaire Temps Complet en Emploi non permanent.

Madame la Maire propose de modifier comme suit le tableau des effectifs :

SERVICE - EMPLOI	FILIERE	CATEGORIE	ECHELON	STATUT ET TEMPS D'EMPLOI
EMPLOIS PERMANENTS				
Animation				
Adjoint d'animation	Animation	C	1er au 4e	Titulaire TC
EMPLOIS NON PERMANENTS				
Technique				
Adjoint technique	Technique	C	1er	Non Titulaire TC

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **adopte la création et la suppression de postes au tableau des effectifs.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,

MAIRIE de ST-GEORGES-de-REINTEMBAULT (Ille-et-Vilaine)

Marie-Claire BOUCHER